

DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2015 / 01

Avis sur la demande de l'ONF concernant le projet d'opération de génie écologique en forêt départementale de Folle Anse (en arrêté de protection de biotope)

Vu le dossier « Opération de génie écologique en forêt départementale de Folle Anse » (commune de Grand-Bourg de Marie-Galante) ;

Vu la présentation faite en séance par MM. Thibaut FOCH et Fabrice SIN, agents ONF ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 26 janvier 2015, à Dothémare (Les Abymes)

Donne un avis favorable aux travaux proposés dans le dossier de projet.

Il fait part des **recommandations suivantes** :

- le CSRPN encourage la volonté de protection globale du site de Folle Anse, il met l'accent sur l'importance de la protection de certaines espèces extrêmement rares dont notamment *Drypetes serrata* ;
- de manière générale, il est préférable de ne pas occasionner de trop grandes trouées dans les peuplements, afin de limiter le développement d'espèces invasives ;
- il convient de diversifier les espèces transplantées dans les peuplements d'Acacia Saint-Domingue : *Tabebuia heterophylla*, *Calophyllum calaba*, *Pimenta racemosa*, *Pisonia fragrans* ;
- il convient d'éviter de couper les arbres de gros diamètre ;
- il est demandé d'inscrire cette action dans un projet à plus long terme avec rapport d'étape et développements ultérieurs des actions sur les peuplements un peu plus âgés.

Fait à Basse-Terre, le 23 février 2015

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN